



**FACULTÉ DES SCIENCES  
MONTPELLIER**

---

**CONSEIL**  
**SEANCE DU 10 JANVIER 2018 - N° 283 -**

---



Présidé par Monsieur Alain HOFFMANN, Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier

Procès-verbal approuvé par le Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier le 7 mars 2018

**MEMBRES DU CONSEIL PRESENTS OU REPRESENTES**

**Collège A - S1 : PROFESSEURS**

Agnès FICHARD-CARROLL

Pascale GALL-BORRUT

Michelle JOAB

Joulia LARIONOVA

Emmanuel LE CLEZIO

Maurizio NOBILI

Valérie ROLLAND

Michel VIGNES

Présent(e)	Représenté(e) par
X	
X	
X	
X	
X	
X	
X	

**Collège A - S2 : PERSONNELS ASSIMILES AUX PROFESSEURS**

Martin IN

Georges LUTFALLA


**Collège B - S3 : AUTRES ENSEIGNANTS CHERCHEURS ET ENSEIGNANTS**

Séverine BERARD

Geneviève DEGOLS

Anna-Sophie FISTON-LAVIER

Frédéric LEMOIGNO

Vanessa LLERAS

Alban MANCHERON

Férial TERKI

Constantin VERNICOS

X	
	Maurizio NOBILI
X	
	Agnès FICHARD-CARROLL
	Valérie ROLLAND
X	

**Collège B - S4 : PROFESSEURS ASSIMILES AUX ENSEIGNANTS CHARGES DE RECHERCHE, CHARGES D'ENSEIGNEMENT**

Camille MARTINAND-MARI

Matthieu ROUSSET

X	
X	

**Collège C: USAGERS**

Roy CHAYEB

Pierre GANAULT

Jonathan LEPINE

Timothée MARTINOD

Tony RUBIO

Maurizio TOFT

Présent(e)	Représenté(e) par

**Collège D : Personnels IATOSS**

Georges BOUBY

Dalila HAMMAR

Christine LAROUI

Thierry VINDOLET

X	
X	

**Personnalités extérieures**

Christelle **JOURNET**  
(Conseil Économique et Social)

Françoise **BONS**  
(Région Languedoc-Roussillon-Midi Pyrénées)

Michaël **DELAFOSSE**  
(Conseil Départemental de l'Hérault)

Chantal **MARION**  
(Montpellier Agglomération)

Eric **JALLAS**  
(CRCI - LR)

Présent(e)	Représenté(e) par
	Jean-Pierre PECOUL
	Joulia LARIONOVA

**Personnalités extérieures à titre personnel**

Isabel **DURAO-CABECA**

Jean-Pierre **PECOUL**

Jean-Pierre **VIGOUROUX**

	Dalila HAMMAR
X	
	Michel VIGNES

Vu les Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université Montpellier 2 le 29 avril 2011, - Chapitre 1 : le Conseil de la Faculté des Sciences -,

**Membres en exercice : 37**  
**En début de séance, 23 membres présents ou représentés**

(Extrait de l'article 10 - Chapitre 1, section 3 - des Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier :  
Le Conseil délibère valablement lorsque la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée.)

**Invités permanents présents :**

- *Vice-présidente déléguée à la responsabilité sociale de l'Université*  
Agnès FICHARD-CARROLL

- *Directeur (trice)s adjoint(e)s*  
Thierry BRETAGNON  
Frédéric LEMOIGNO  
Valérie ROLLAND

- *Directeurs Département d'enseignement*  
Adam Ahmed ALI (BE)  
Jean-Sébastien FILHOL (Chimie)

- *Directeurs des Services d'Appui à la Pédagogie*  
Thierry BRETAGNON (CMI-Figure)

- *Chargés de mission*  
Adam Ahmed ALI (Relations Internationales)  
Bernard GODELLE (Innovations pédagogiques)  
Maurizio NOBILI (Lien vers la Recherche)  
Michel VIGNES (Coordination Master Biologie)

- *Chefs de service*  
Gilles GUEVELLOU (Responsable administratif)  
Béatrice BOYER (Service Communication)  
Corinne FERNANDEZ (Service Relations Internationales)

- Invité exceptionnel  
Mathias DEZETTER (Association Young Biologist View)

- *Secrétaire de séance*  
Sandra GAUCERAND (Assistante de Direction)

Le **mercredi 10 janvier 2018**, à 9 heures 20, les membres du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier, dûment convoqués le mercredi 13 décembre 2017, se sont réunis sous la Présidence de **M. HOFFMANN**, Directeur de la Faculté des Sciences, salle des Actes, bâtiment 7du campus Triolet.

**M. HOFFMANN** procède au rappel de l'ordre du jour :

1. *Introduction,*
2. *Compte rendu du Conseil - 1er décembre 2017,*
3. *Vie du campus - Vote de domiciliation d'associations étudiantes,*
4. *Point sur la pédagogie :*
  - a. *Vote de la capacité d'accueil cursus Master,*
  - b. *Les attendus,*
5. *Questions diverses.*

Concernant le point sur les attendus, **M. HOFFMANN** précise que celui-ci concerne uniquement les locaux. Un groupe de travail sera constitué à ce sujet.

**M. VERNICOS** s'interroge : « *Pourquoi un groupe de travail est-il mis en place pour les attendus alors que la loi n'est pas encore votée par le Parlement ?* ».

**M. HOFFMANN** répond que la Faculté peut anticiper la parution de la loi, notamment en la matière.

**M. VERNICOS** se demande quels autres attendus il peut y avoir hormis le baccalauréat.

**M. HOFFMANN** explique que d'autres critères peuvent être définis.

Pour **M. VERNICOS**, c'est une question « *hautement politique* ».

**M. HOFFMANN** tient à ce que des attendus locaux puissent être définis si cela est nécessaire.

Pour **M. VERNICOS**, la question est ailleurs : **M. HOFFMANN** souhaite avoir des attendus locaux.

**M. HOFFMANN** pense important que la Faculté des Sciences de Montpellier ait sa propre identité, indépendamment de ce qui lui est imposé au niveau national.

Selon **M. VERNICOS**, le seul attendu devrait être le baccalauréat.

**M. HOFFMANN** le répète : il souhaite en disposer d'autres si cela est nécessaire. Pour cela, un groupe de travail mènera une réflexion à ce sujet.

**M. HOFFMANN** s'enquiert d'un éventuel complément à l'ordre du jour.

**M. VERNICOS** demande si des entrées dédiées aux cyclistes sont envisagées sur le campus.

Aussi, **M. VERNICOS** aimerait ne plus être insulté à chaque fois qu'il passe par le passage prévu pour les véhicules à moteur.

**M. VERNICOS** ajoute que ce n'est pas la faute des services de sécurité situés à l'entrée du Campus s'ils n'ont pas de consignes relatives aux cyclistes. Toutefois, ces derniers ne sont pas non plus fautifs si rien n'est prévu pour eux.

**M. FILHOL** soutient la remarque de **M. VERNICOS** : il aimerait qu'un aménagement du trottoir soit réalisé à l'entrée principale du campus car les cyclistes ne peuvent pas passer par-dessus les trottoirs. Ils doivent donc se faufiler au niveau des entrées « *voitures* » et éviter de se prendre la barrière sur la tête...

**M. HOFFMANN** prend note de cette remarque qu'il fera remonter à la ComUE LRU qui relaiera à la Mairie de Montpellier. En l'absence de nouvelles observations, **M. HOFFMANN** suggère de passer au premier point de ce Conseil de Faculté.

## 1. INTRODUCTION

### a- **Vœux 2018**

**M. HOFFMANN** souhaite une belle année 2018 à l'assemblée et rappelle qu'il présentera ses vœux à l'ensemble de la communauté le mardi 23 janvier 2018 au sein du bâtiment 7. Le Conseil est bien évidemment invité à cette manifestation qui se veut conviviale.

### b- **Composition des comités de sélection**

**M. HOFFMANN** indique qu'un Conseil restreint se tiendra après cette séance. Les Directeurs des Départements scientifiques y sont conviés.

### c- **Prochain Conseil - Mercredi 7 février 2018**

**M. HOFFMANN** informe l'assemblée que la prochaine séance du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier interviendra le mercredi 7 février 2018, à 8 h 45- Salle des Actes du campus Triolet -.

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Introduction,
2. Approbation des PV n° 281 et 282,
3. Vie du Campus : vote de domiciliations,
4. Vote de conventions,
5. Projets pédagogiques 2018 - 1ère vague,
6. Point Pédagogie,
7. Points divers.

**M. HOFFMANN** précise qu'il est possible de le contacter si un membre du Conseil souhaite apporter un nouveau point.

## 2. COMPTE RENDU DU CONSEIL - 1ER DECEMBRE 2017

**M. HOFFMANN** signale qu'au regard du nombre de séances tenues depuis novembre, les procès-verbaux seront votés avec du retard.

**M. HOFFMANN** rassure l'assemblée : l'ensemble des procès-verbaux sera présenté et voté lors du prochain Conseil d'UFR.

**M. HOFFMANN** rappelle que le compte rendu du Conseil extraordinaire qui s'est tenu le 1<sup>er</sup> décembre dernier est à la disposition de l'assemblée sur l'ENT du Conseil. Celui-ci n'étant pas un procès-verbal à proprement parlé, il ne sera pas voté par l'assemblée.

**M. HOFFMANN** demande si les conseillers souhaitent apporter des modifications sur ce document.

**M. VERNICOS** note que l'entête de ce dernier n'est pas correct : le Conseil extraordinaire s'est tenu le 1<sup>er</sup> décembre 2017 et non le 15 novembre 2017.

**M. HOFFMANN** le confirme : il s'agit d'une erreur.

**Mme GAUCERAND** prend note de cette remarque et procédera à la correction.

En l'absence de nouvelle remarque, **M. HOFFMANN** valide le document et suggère de passer au point suivant.

## 3. VIE DU CAMPUS - VOTE DE DOMICILIATION D'ASSOCIATIONS ETUDIANTES

**M. HOFFMANN** invite **M. DEZETTER** à le rejoindre pour présenter son association, « Young Biologiste View » sollicitant une domiciliation sur le site du Triolet, Faculté des Sciences de Montpellier.

**M. DEZETTER** est Vice-président de l'association et étudiant en Master 2 B2E Darwin.

**M. DEZETTER** indique qu'une demande de domiciliation a été réalisée auprès de la Faculté des Sciences. Il souhaite présenter son association et l'objectif de sa demande.

**M. DEZETTER** informe que « Young Biologist View » est une jeune association, créée en aout 2017. Ses objectifs sont de mener et participer à des projets de recherche et de conservation en collectant des données, en participant à des inventaires de biodiversité, en utilisant les données exploitables pour des projets de recherche et de conservation. Elle souhaite également les transmettre à différents publics, dans une optique de vulgarisation et de sensibilisation.

**M. DEZETTER** ajoute que l'association travaillera autant en France qu'à l'étranger.

**M. DEZETTER** précise que la structure a un terrain de prédilection qui est l'herpétologie - étude des reptiles et amphibiens -.

**M. DEZETTER** souligne que cette jeune association ne compte, pour l'instant que 4 étudiants en Biologie, passionnés par les reptiles, amphibiens et les milieux tropicaux :



**M. DEZETTER** explique que cette structure est née de la rencontre de ces 4 étudiants et de leur objectif commun : travailler dans ce domaine, monter des projets associatifs, notamment au sein de l'Université de Montpellier.

**M. DEZETTER** ajoute que l'association souhaite, lors de cette 1<sup>ère</sup> année de lancement, effectuer des recherches de financements et partenariats.

**M. DEZETTER** indique qu'un projet sera très certainement monté d'ici l'été 2018. Plusieurs pistes sont envisagées pour organiser à l'automne prochain une exposition photographique, des formations et conférences auprès des étudiants de la Faculté des Sciences.

**M. DEZETTER** informe que l'association se rapprochera de l'UFR Sciences pour réserver les locaux, organiser des conférences et expositions.

**M. DEZETTER** précise que « Young Biologist View » souhaite également faire partie du réseau associatif de la composante, notamment le GNUM avec qui elle est déjà en contact pour certains projets.

**M. DEZETTER** signale que l'association permettrait aux étudiants de la composante désireux de participer aux projets qu'elle propose de les rejoindre.

Concernant le financement, **M. DEZETTER** indique que la structure envisage plusieurs sources de financement à savoir Biotope, Crocodile Specialist Group, la Fondation Nature et Découverte. Des demandes seront déposées auprès du FSDIE de l'Université de Montpellier, permettant d'acheter du matériel pour certains projets.

**M. DEZETTER** communique sur la page Facebook qu'elle a créée, intitulée « Young Biologist View ». Celle-ci a déjà plus de 664 abonnés.

**M. DEZETTER** souligne qu'un partenariat avec l'association GNUM a été validé par le Conseil d'Administration de cette structure au mois de novembre dernier.



**M. DEZETTER** remercie l'assemblée de son attention.

**M. HOFFMANN** remercie **M. DEZETTER** pour cette présentation et demande à l'assemblée si elle a des questions à poser à **M. DEZETTER** concernant l'association « Young Biologist View ».

En l'absence de remarques, **M. HOFFMANN**, suggère de procéder au vote.

**M. HOFFMANN** demande à **Mme GAUCERAND** si le quorum est atteint.

**Mme GAUCERAND** acquiesce : 23 membres sont présents et représentés.

**M. HOFFMANN** invite l'assemblée à procéder au vote de la domiciliation de l'association « Young biologist view » au sein de la Faculté des Sciences.

**Votants : 23 (présents ou représentés)**

**Résultat du vote :**

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

**Favorable : 23**

La domiciliation de l'association « Young biologist view » au sein de la Faculté des Sciences recueille un avis UNANIME de la part du Conseil d'UFR.

**M. HOFFMANN** et **M. DEZETTER** remercient le Conseil de ce vote unanime.

**M. HOFFMANN** invite **M. DEZETTER** à présenter les projets de l'association lors d'une prochaine séance.

**M. DEZETTER** accepte l'invitation de **M. HOFFMANN**.

**M. HOFFMANN** libère **M. DEZETTER** et propose de passer au point suivant.

#### 4. POINT SUR LA PEDAGOGIE

**M. HOFFMANN** précise que la Faculté des Sciences travaille sur une capacité de 1000 étudiants acceptés au niveau de la licence 1<sup>ère</sup> année.

**M. HOFFMANN** ajoute qu'une étude a été réalisée par **Mme DEGOLS**, Directrice adjointe en charge des licences et **M. LEMOIGNO**, Directeur adjoint à l'innovation et aux pratiques pédagogiques. Celle-ci est relative au nombre d'étudiants « recommençant » leur année qui se répartissent en 3/5<sup>ème</sup> et 2/5<sup>ème</sup> sur les portails Monod et Curie.

**M. HOFFMANN** le répète : le total sera de 1000 étudiants néo entrants pour la rentrée 2018.

##### a- **Vote de la capacité d'accueil cursus Master,**

**M. HOFFMANN** cède la parole à **Mme ROLLAND**, Directrice adjointe en charge des masters.

**Mme ROLLAND** souhaite apporter un complément d'information sur le tableau qu'elle a mis à disposition des conseillers.

**Mme ROLLAND** a demandé à tous les responsables de mention de master de lui communiquer leurs capacités d'accueil afin de les soumettre au vote du Conseil de la Faculté des Sciences et de la CFVU qui se tiendra le 11 janvier ou à celui du mois de février 2018.

**Mme ROLLAND** note, qu'en règle générale, les capacités d'accueil restent constantes pour les mentions n'ayant pas eu de problèmes de recrutement lors de la rentrée universitaire 2017-2018. Celles-ci ont donc gardé les mêmes capacités d'accueil que l'année dernière.

**Mme ROLLAND** observe que les mentions pour lesquelles il y a eu un problème de recrutement ont revu leur capacité d'accueil à la baisse pour être en adéquation avec le nombre d'inscrits cette année.

Mme ROLLAND et M. HOFFMANN présentent le tableau « Préparation accès M1 Rentrée 2018 » réalisé par Mme ROLLAND.

Rectorat de Région Occitanie  
DESUP de Montpellier

Préparation accès M1 R 2018

Etablissement	domaine (DEG, LLASHS, ST, Santé)	spécialité	Mention de master	inscrits R 2015	inscrits R 2016	capacité 2017-2018	inscrits R 2017	proposition capacité 2018	date passage CFVU	date passage CA
Université de Montpellier	STS		Biodiversité, écologie et évolution	139	168	160	151	135	15/02/18	12/03/18
Université de Montpellier	STS		Biologie, agrosociétés	66	70	85	83	85	15/02/18	12/03/18
Université de Montpellier	STS		Biologie-santé	235	268	220	189	178	15/02/18	12/03/18
Université de Montpellier	STS		Chimie	105	111	201	131	130	15/02/18	12/03/18
Université de Montpellier	STS		Didactique des sciences	12	9	10	13	10	15/02/18	12/03/18
Université de Montpellier	STS		Electronique, énergie électrique, automatique	93	108	105	101	95	15/02/18	12/03/18
Université de Montpellier	STS		Energie	23	31	30	31	30	15/02/18	12/03/18
Université de Montpellier	STS		Géomatique	52	30	7	19	24	15/02/18	12/03/18
Université de Montpellier	STS		Informatique	103	129	165	144	120	15/02/18	12/03/18
Université de Montpellier	STS		Mathématiques	51	68	270	103	130	15/02/18	12/03/18
Université de Montpellier	STS		Mécanique	24	30	30	32	30	15/02/18	12/03/18
Université de Montpellier	STS		Physique fondamentale et applications	39	47	100	51	100	15/02/18	12/03/18
Université de Montpellier	STS		Sciences de la Terre et des planètes, environnement	37	27	40	32	40	15/02/18	12/03/18
Université de Montpellier	STS		Sciences de l'eau	69	84	96	84	96	15/02/18	12/03/18
Université de Montpellier	STS		Sciences et numérique pour la santé	51	60	70	59	60	15/02/18	12/03/18
Université de Montpellier	STS		MEEF-UF3-Fds )			122	114	120	15/02/18	12/03/18

Mme ROLLAND signale que la colonne colorée en jaune devra être présentée à la prochaine CFVU.

M. HOFFMANN ajoute que ce tableau comprend l'ensemble des mentions de master portées par la Faculté des Sciences, à l'exception du master MEEF, dépendant également de l'ESPE.

Mme ROLLAND indique que Mme Nyssen a souhaité que les capacités d'accueil des 5 parcours (UF3) dépendants de la Faculté des Sciences soient votées par le Conseil d'UFR Sciences.

M. GODELLE note certaines variations entre la capacité d'accueil de l'année universitaire 2017-2018 et celle proposée pour la rentrée 2018.

M. GODELLE s'interroge : « Comment ces différences ont-elles été motivées ? ».

Mme ROLLAND répond que cela concerne les mentions de Biologie Santé et Chimie. Les capacités d'accueil se sont répercutées sur le nombre d'étudiants inscrits durant l'année universitaire 2017-2018.

Mme LARIONOVA souhaite apporter un complément d'information.

M. HOFFMANN donne la parole à Mme LARIONOVA.

Mme LARIONOVA indique que la mention Chimie avait fixé une capacité d'accueil sans vraiment connaître le nombre d'étudiants qui s'inscrirait. Cette année, des candidatures ont été imposées par le Rectorat alors que celles-ci n'avaient absolument pas le profil « Chimie ».

Pour Mme LARIONOVA, un étudiant ayant un profil « Biologie santé » ne peut aller dans l'un des parcours du master Chimie.

Mme LARIONOVA ajoute que la Chimie ayant une capacité réelle avoisinant les 130-140 étudiants, celle de l'année universitaire 2018-2019 a été fixée à 130, quitte à accepter 10 étudiants supplémentaires.

M. GODELLE constate que celle pour 2017-2018 a été mal calculée.

Mme LARIONOVA approuve les propos de M. GODELLE et ajoute que cela est de sa faute. Elle pensait que la mention Chimie pouvait aller au-delà de la capacité d'accueil. Il s'avère que cela n'est pas possible.

M. HOFFMANN cède la parole à Mme JOAB.

Mme JOAB ne comprend pas pourquoi pour la mention Informatique a une capacité d'accueil de 120 étudiants au titre de l'année universitaire 2018-2019 alors qu'il y avait 144 inscrits pour 2017-2018.

**Mme ROLLAND** explique que la mention Informatique a souhaité ajuster sa capacité d'accueil, quitte à accepter davantage d'étudiants, comme en Chimie.

**M. HOFFMANN** ajoute que si cette dernière est trop importante, cela peut poser des problèmes. En effet, le Rectorat a la possibilité « d'imposer » des étudiants.

Pour **M. HOFFMANN**, il vaut mieux être prévoyant afin de sélectionner des étudiants qui pourraient réussir.

**M. HOFFMANN** prend l'exemple de la mention Mathématiques, qui ne souhaitait pas avoir de limitations. Tous les étudiants qui ont été refusés dans les autres mentions se sont vus proposer d'aller en Mathématiques.

**M. HOFFMANN** indique que ce n'était pas leur filière de prédilection...

Pour **M. HOFFMANN**, avoir une capacité d'accueil trop large suppose que le Rectorat peut imposer autant d'étudiants qu'il le souhaite.

**Mme JOAB** aimerait revenir sur le débat qui s'est tenu en Conseil, lors de la dernière séance du mois de décembre 2017. Celui-ci portait sur le fait de savoir si la Direction avait trouvé l'origine de l'augmentation des heures complémentaires.

**M. HOFFMANN** répond qu'entre le 22 décembre 2017 et le 10 janvier 2018, la Direction n'a pas eu d'informations supplémentaires sur ce point.

**Mme JOAB** demande si la Faculté est capable d'absorber cette hausse.

Pour **Mme JOAB**, il ne faut pas être totalement aveugle et tourner la tête en se disant « *D'un côté on a ça et de l'autre on a les finances...* ».

**M. HOFFMANN** observe qu'il y a des parcours de masters ayant un nombre d'étudiants qui devrait être correct. Le souci est la multiplicité des UE à tout-petits effectifs.

**M. HOFFMANN** insiste : cela concerne uniquement les masters. Pour les licences, l'approche est différente.

**M. HOFFMANN** précise qu'un travail doit être réalisé au niveau des masters sur le fait que ces UE à tout-petits effectifs devraient être traitées différemment : les heures ne devraient pas être calculées en CM si l'UE ne compte que trois étudiants. Certains Départements se sont auto gérés et appliquent déjà ce calcul.

**M. HOFFMANN** rappelle qu'un groupe de travail réfléchit sur les SPS et l'approche des UE à tout-petits effectifs. Il se cadre sur ce qui est déjà fait au niveau de la mention Biologie-Écologie.

**M. HOFFMANN** informe l'assemblée que la Faculté va revenir sur le type de pratique précitée.

**M. HOFFMANN** le répète : les effectifs en master sont suffisants. Le problème vient de la multiplicité d'UE à tout-petits effectifs, sur lesquelles la Faculté des Sciences travaille. Une analyse fine sera présentée au Conseil par le groupe de travail.

**Mme ROLLAND** ajoute que les services administratifs de l'UFR ont transmis à la Direction des diagrammes qui « *font peur* » en pointant les UE de master comptant 2 voire 3 inscrits.

**M. VERNICOS** demande s'il est possible de voir ce document.

**Mme ROLLAND** lui transmettra les diagrammes en version papier.

**M. HOFFMANN** signale que ce document n'est pas communiqué car il souhaite contrôler l'exactitude de ces données.

**M. HOFFMANN** alerte le Conseil sur le master Géomatique : ce dernier connaît une grande variation quant à ses capacités d'accueil.

**M. HOFFMANN** explique que cela est dû au partenariat avec Agro Paristech, Sup'Agro et l'Université Paul Valéry Montpellier 3. Cette mention est portée par l'UM3 qui a décidé de regrouper l'ensemble des sélections pour l'année 2018-2019.

**M. HOFFMANN** demande à l'assemblée si elle a des remarques particulières sur le tableau présenté.

En l'absence d'observations de la part du Conseil, **M. HOFFMANN** suggère de procéder au vote de la capacité d'accueil du cursus Master de la Faculté des Sciences.

**Votants : 23 (présents ou représentés)**

**Résultat du vote :**

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 3

Défavorable : 0

Favorable : 20

La capacité d'accueil du cursus Master de la Faculté des Sciences recueille un avis FAVORABLE de la part du Conseil d'UFR.

**M. HOFFMANN** remercie l'assemblée pour ce vote et propose de passer au point suivant.

#### **b- Les attendus**

**M. HOFFMANN** souhaite mettre en place un groupe de travail pour la définition des attendus locaux. Tous les responsables des licences 1<sup>ère</sup> année seront consultés avant cette mise en place.

**M. HOFFMANN** invite les conseillers à se joindre à ce groupe de travail piloté par **Mme DEGOLS** et **M. LEMOIGNO**.

**M. HOFFMANN** demande si des membres de l'assemblée souhaitent participer à cette réflexion.

**M. VERNICOS** et **M. GODELLE** se proposent.

**M. HOFFMANN** prend note et les remercie de leur volontariat.

**M. HOFFMANN** ajoute que si des personnes souhaitent se joindre à ce groupe, ils peuvent prendre contact auprès de **Mme DEGOLS** et **M. LEMOIGNO**.

Pour **M. HOFFMANN**, il est important de réfléchir à comment va être mis en place la première année de licence de la Faculté à partir de la rentrée 2018-2019.

**M. HOFFMANN** souligne que cette année sera précurseur du travail de mise en place du LMD5.

**M. HOFFMANN** donne la parole au Conseil.

**Mme JOAB** demande si des consignes relatives aux capacités d'accueil des étudiants ont été données pour le Salon des Étudiants.

**M. HOFFMANN** lui répond que cela a été abordé en Comité de Direction, composé des Directeurs de Département et de la Direction de la composante. Il convient d'informer les familles et lycéens que les étudiants ayant un niveau suffisant pour suivre en L1 seront acceptés à la Faculté des Sciences.

Pour **M. HOFFMANN**, il ne faut pas parler de la capacité d'accueil - 1000 étudiants -.

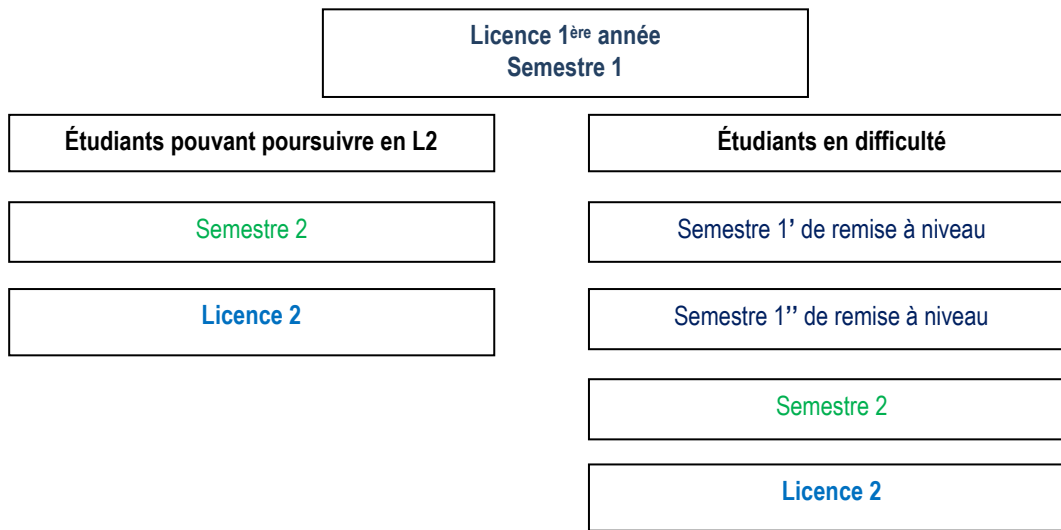
**M. HOFFMANN** ajoute que l'ex APESS, dont le nom n'a pas encore été choisi, n'est pas mise en place à ce jour. Le groupe de travail se dirige vers une admission des groupes d'étudiants au semestre 1 puis une évaluation au mois de novembre pour voir si ces derniers sont susceptibles de continuer de manière classique leur cursus.

**M. HOFFMANN** précise que les étudiants en difficulté seront dirigés vers des groupes de remédiation correspondant à une première année de licence en 2 ans. Il est prévu de constituer, au maximum, 6 groupes de 30 étudiants. Le second semestre de la première année et le premier de l'année suivante seront alors consacrés à la remise à niveau. Les ECTS correspondront au premier semestre de la première année classique.

**M. HOFFMANN** poursuit : ces étudiants intégreront le second semestre de la première année de licence.

**M. HOFFMANN** conclut qu'ils auront alors eu deux semestres pour rattraper leur retard au niveau des prérequis.

**M. HOFFMANN** schématise ses propos :



**M. HOFFMANN** signale que cette nouvelle organisation sera bientôt présentée à l'assemblée par le groupe de travail.

**M. HOFFMANN** revient sur le Salon de l'Étudiant.

Pour **M. HOFFMANN**, il est difficile d'exposer un dispositif qui n'a pas été approuvé par le Conseil. Néanmoins, celui-ci peut être expliqué aux étudiants qui seront accompagnés, s'ils ont des difficultés à suivre en L1.

**M. HOFFMANN** remarque que la Faculté des Sciences n'apparaît pas sur l'application « *ParcourSup* ». Seule l'Université de Montpellier est présente puis les mentions « *Sciences et Technologie* » se déclinent en deux portails : Monod et Curie.

**M. ALI** note que les tests de positionnement vont très certainement impliquer des choses sur les aspects pédagogiques. Comment formaliser le fait que l'on passe un premier « sas » au mois de novembre pour évaluer les capacités de l'étudiant à suivre un parcours « *normal* » ou « *moins rapide* » ?

**M. ALI** ajoute que ce nouveau dispositif va également demander des modifications concernant les emplois du temps et inscriptions pédagogiques. Il conviendra d'adopter une certaine souplesse et mettre en place une cellule de travail qui accompagnera cette nouvelle approche. Des modifications concernant les méthodes vont certainement être faites.

**M. ALI** pense qu'il faut anticiper cette nouvelle configuration de l'enseignement.

**M. HOFFMANN** indique qu'un travail est actuellement en cours. Les étudiants « *Oui* » seront en S1 et S2 classiques alors que les « *Oui si* » seront, selon leur niveau, orientés vers une licence adaptée.

**M. HOFFMANN** le confirme : ces populations devront être identifiées au moment des inscriptions administratives. Pour cela, il conviendra de voir si une VET supplémentaire doit être créée au niveau d'APOGEE et réfléchir au travail technique à réaliser.

Pour **M. HOFFMANN**, il convient d'étudier la faisabilité, voir jusqu'à quel point la Faculté peut mettre en place tous les éléments puis décliner ensuite la modification de l'emploi du temps, de la structure, voir quels enseignants peuvent être mis en face de ces populations...

**M. HOFFMANN** note qu'il y a tout un travail à réaliser mais il faut, en priorité, voir comment détecter les étudiants « *Oui si* » et la manière de les suivre.

**M. HOFFMANN** ne veut pas que ces derniers, qui se trouvent en difficulté, soient noyés au milieu des autres étudiants de L1 et des redoublants.

**M. ALI** rappelle que la Faculté des Sciences a voté une capacité d'accueil de 1600 étudiants : 600 étudiants redoublants et 1000 nouveaux entrants. Le test de positionnement sera réalisé sur les 1000 nouveaux entrants. À partir de cette évaluation, les groupes de remédiation seront créés.

**M. HOFFMANN** confirme les propos de **M. ALI** et ajoute que les tests de positionnement seront adaptés en fonction des portails Monod et Curie. Les demandes sont différentes entre ces derniers.

**M. ALI** s'interroge : « Est-ce à partir des résultats des tests de positionnement que les étudiants seront définis en « Oui » et « Oui si » ?

Pour **M. HOFFMANN**, c'est là que se pose le problème : les « Oui » et « Oui si » doivent être déterminés avant les tests... Il faut alors anticiper et voir combien il y aura de « Oui » ou si tous les étudiants sont classés « Oui si ».

**M. ALI** suggère de mettre tous les étudiants issus d'un baccalauréat S en « Oui » et les autres en « Oui si ».

**M. HOFFMANN** indique que seuls les « Oui si » peuvent être dirigés vers l'année de remédiation.

**M. ALI** note avec humour que cela est « pas mal ».

Pour **M. GODELLE**, l'idée de réaliser des tests au mois de novembre est très intéressante car cela permettra de prendre du temps pour évaluer les étudiants sur des exercices et non simplement des notes. Les professeurs auront également une vision beaucoup plus fine des problèmes et lacunes des étudiants.

**M. GODELLE** pense que cela devrait appeler les enseignants à ne pas avoir juste un parcours en 2 ans et un autre en 1 an. Même au niveau du parcours en 1 an, il faudra tenir compte des informations collectées lors de la première partie du premier semestre pour dispenser des enseignements adaptés aux deux publics.

**M. GODELLE** trouve ce dispositif d'une grande richesse.

**M. HOFFMANN** ajoute que les tests de positionnement doivent être extrêmement bien pensés.

**M. GODELLE** approuve les propos de **M. HOFFMANN**. Ces évaluations ne doivent pas simplement être une séance où les étudiants remplissent un QCM. Ces tests vont permettre aux enseignants de voir leurs étudiants fonctionner et pourront ainsi se faire une idée des lacunes et de tout ce qu'il faut développer.

Pour **M. HOFFMANN**, cela va modifier la pédagogie.

**M. ALI** ajoute que le Département Biologie-Écologie a également mené une réflexion pour savoir qui pourra réaliser des TP.

**M. ALI** explique qu'en Biologie, les TP coûtent cher. La période de « sas » permettra de voir si l'étudiant « Oui » peut suivre en TP.

Pour **M. ALI**, peu importe la manière dont on appréhende les choses. Il est important d'évaluer les capacités et la sensibilité des étudiants à suivre les TP.

**M. ALI** indique que son Département est favorable à ce dispositif qui contribuera à l'émergence d'un nouveau système.

**M. GODELLE** observe que cela permettra aussi de connaître les motivations des étudiants et voir leur réaction aux différents enseignements lors de cette période d'essai. Cela vaut également pour les enseignants.

**M. ALI** approuve la remarque de **M. GODELLE**.

**M. HOFFMANN** note que dans un premier temps, une approche technique sur laquelle travaillent déjà **Mme DEGOLS** et **M. LEMOIGNO** sera initiée. Puis une approche pédagogique devra être mise rapidement en place : « novembre 2018, c'est demain ! ».

Même si le Conseil sera renouvelé au mois de mars prochain, **M. HOFFMANN** rappelle que les groupes de travail sont déjà en place. Il faut avancer !

Concernant le Salon de l'Étudiant, **M. HOFFMANN** demande aux participants de communiquer le plus vaguement possible sur ce dispositif car la Faculté ne sait pas ce qui l'attend.

**M. ALI** s'interroge : « *Faut-il évoquer les capacités d'accueil ?* ».

**M. HOFFMANN** le répète : celles-ci ne doivent pas l'être !

Selon **M. GODELLE**, communiquer sur le schéma présenté par **M. HOFFMANN** serait quelque chose de bien perçu de la part des parents.

**M. HOFFMANN** pense qu'il faut aussi expliquer le « *Oui si* » en restant vague, mais tout en spécifiant bien que les « *Oui* » et « *Oui si* » seront accueillis à la Faculté des Sciences.

À titre personnel, **M. HOFFMANN** trouve que le « *Oui si* » est une bonne chose. Les enseignants ont la possibilité de proposer quelque chose à ces étudiants et de les accompagner.

Pour **M. HOFFMANN**, il convient de communiquer positivement sur le « *Oui si* » : l'étudiant bénéficiera d'un suivi adéquat.

**M. ALI** craint que ces derniers ne viennent se renseigner davantage à ce propos, compte tenu de la réforme.

**M. ALI** pense qu'il va conviendra d'être « *solide* » sur la communication et avoir un dialogue unanime entre les Départements.

**Mme BOYER** indique que le service Communication de la Faculté des Sciences a préparé des fiches qui seront distribuées à tous les participants. Sur ces dernières seront inscrits des éléments de langage à adopter et communiquer.

**Mme BOYER** ajoute que la procédure pour retrouver la Faculté des Sciences sur « *Parcoursup* » a également été mentionnée.

**M. BOYER** précise que la communication sera également faite au niveau des établissements scolaires.

**M. ALI** suggère d'ajouter dans les éléments de langage que la Faculté subit de plein fouet cette réforme et que celle-ci essaie de trouver des solutions pour la mettre en application rapidement. Toutefois, la composante est aussi dans l'attente d'éclaircir la procédure et voir comment elle va pour agir.

Pour **M. HOFFMANN**, il faut rassurer les familles. La Faculté sera présente avec ses enseignants, il n'y a pas un effondrement total de l'offre de formation.

Sans autre intervention de la part de l'assemblée, **Monsieur HOFFMANN** propose que la 5ème séance - année universitaire 2017 - 2018 du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier - **soit levée à 10heures 05**.

**M. HOFFMANN** remercie l'assemblée et rappelle que le prochain Conseil se réunira le **7 février prochain à 8h45, à la Salle des Actes, du campus Triolet**.

**Le Président de séance**

**La Secrétaire de séance**

**Alain HOFFMANN**

**Sandra GAUCERAND**

CALENDRIER DES CONSEILS DE LA FACULTE DES SCIENCES DE MONTPELLIER

Conseil	Date	Lieu
n°284	7 février 2018	Salle des Actes
n°285	7 mars 2018	Salle des Actes

DESTINATAIRES

1. **Membres du Conseil** de la Faculté des Sciences de Montpellier,
2. **Philippe AUGÉ**, Président UM,
3. **Bruno FABRE**, Vice-président du Conseil d'Administration UM,
4. **Jacques MERCIER**, Vice-président chargé de la Recherche UM,
5. **Jean-Patrick RESPAUT**, Vice-président chargé de la Formation et de la Vie Universitaire UM,
6. **Christian LAGARDE**, Vice-Président délégué aux affaires statutaires et générales UM,
7. **Alexis VANDEVENTER**, Vice-président étudiant UM,
8. **Romain JACQUET**, Directeur Général des Services UM,
9. **Philippe LASHERMES**, DGSA chargé des ressources humaines et des affaires budgétaires UM,
10. **Pascale SAURET**, DGSA chargée de la formation et des vies étudiantes et institutionnelle UM,
11. **Sébastien PONS**, DGSA, chargé de l'analyse stratégique et de la conduite du changement UM,
12. **Yves CORREC**, DGSA, chargé du patrimoine immobilier, logistique et hygiène et sécurité UM,
13. **Claude BAGNOL**, Administrateur de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur chargé des systèmes d'information et du numérique UM,
14. **Charles PINERO**, Directeur des Ressources Humaines UM,
15. **Directeurs Adjoints et Directeurs de Département d'enseignement** FdS,
16. **Chefs de Service** FdS.